

Paru en: novembre 2012

Auteur: Jean-Marie Le Méné

Lien: http://www.lanef.net/

## **■** ACTUALITÉ

## Un prix Nobel exemplaire

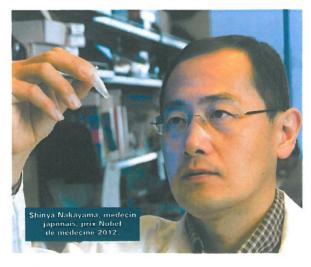
Le Professeur Shinya Nakayama a reçu en octobre le prix Nobel de médecine 2012. Il consacre les travaux d'un homme qui a su respecter une véritable éthique scientifique au moment même où le Sénat se prépare à élargir les conditions de recherche sur l'embryon.

par Jean-Marie Le Méné

a reprogrammation cellulaire du Pr. Yamanaka, récompensée par le Nobel de médecine, n'est pas une grande découverte parce qu'elle permet de se passer de l'embryon humain. Elle permet de se passer de l'embryon humain parce que c'est une grande découverte! La nuance est de taille.

De quoi s'agit-il? Les cellules de notre corps, de la peau par exemple, ne savent plus faire que de la peau. Elles ont progressivement perdu leur mémoire de cellules souches embryonnaires qu'elles étaient à l'origine pour n'être plus capables de produire qu'un seul type de tissu. On dit qu'elles sont différenciées par rapport aux cellules souches qui, elles, sont indifférenciées et peuvent encore produire plusieurs types de tissus. Imaginer des perspectives thérapeutiques avec les cellules souches est donc louable. D'où la tentation évidente de se procurer des cellules souches là où elles se situent naturellement, c'est-à-dire dans l'embryon humain, mais avec l'inconvénient de devoir le détruire.

Qu'a fait Yamanaka, lui? Au lieu de jouer la facilité et d'aller se servir dans l'embryon humain, son génie est d'avoir pris le problème à l'envers. Il a découvert le moyen de rendre toute sa mémoire à une cellule adulte qui ne sait plus faire qu'un seul tissu. C'est pour cela qu'on dit qu'il l'a reprogrammée en cellule souche. Il lui a fait remonter le temps. Il l'a rajeunie. Il l'a rendue à son état d'origine, c'est-à-dire quasiment embryonnaire, mais sans avoir besoin de détruire d'embryons humains puisqu'il est parti d'une cel-



lule adulte. Sa découverte est extraordinaire en ce qu'elle fait écho à l'un des plus vieux rêves de l'humanité: retrouver sa jeunesse.

Le Pr. Yamanaka se distingue aussi par la méthode qu'il a utilisée. Il s'est soumis à la première règle qu'un scientifique digne de ce nom doit s'imposer: considérer le réel tel qu'il est. Et donc ne pas traiter l'être humain comme une chose qu'il n'est pas. A man is a man. C'est juste pour ne pas s'être posé la question, ou y avoir mal répondu, que des médecins – parmi les meilleurs du monde – ont été jugés à Nuremberg. Ce faisant, Yamanaka a consenti

un effort d'imagination fabuleux pour contourner l'obstacle éthique. Et il a atteint un résultat au-delà de ce qui était imaginable. Pendant que Yamanaka travaillait,

que faisaient ses homologues français? La grande majorité de ceux qui s'intéressaient à la question avaient tout misé sur les cellules souches embryonnaires. Ils avouaient une fascination pour le clonage d'embryons humains qui auraient constitué un réservoir quasiment illimité de cellules souches. Sans s'embarrasser du problème éthique de la destruction des embryons. Fin 2005, aux Folies Bergères, ils s'apprêtaient même à décerner le prix de l'homme de l'année au Coréen Hwang qui prétendait avoir réussi à cloner des embryons humains. Mais la fête est décommandée au dernier moment et le faux savant coréen, convaincu de fraude, se retrouve en prison. Six mois

plus tard, à l'été 2006, le vrai savant japonais Yamanaka sort sa première publication sur la reprogrammation de cellules de souris. Au même moment, le premier ministre français reçoit un rapport dans lequel les scientifiques. frappés de cécité, persistent à demander l'autorisation du clonage. Un an plus tard, en 2007, Yamanaka publie sa découverte de la reprogrammation de cellules humaines, sans utiliser d'embryons humains. Même le Pr. Ian Wilmut, premier scientifique à avoir cloné un mammifère, déclare qu'il renonce désormais au clonage devant les nouvelles perspectives ouvertes par Yamanaka. Que font les Français? L'agence de la biomédecine ose à peine faire référence à cette découverte majeure et délivre généreusement des autorisations de recherche sur l'embryon dans des conditions plus que discutables.

ujourd'hui, le paradoxe est à son comble. Dans la même semaine, le Pr. Yamanaka recoit le prix Nobel de médecine et le Sénat examine un élargissement des conditions de la recherche sur l'embryon sous la pression des lobbies du médicament. Scientifiquement, le texte est anachronique et inutile. Juridiquement il est d'une gravité que personne n'a vraiment mesurée. Il tend à remplacer le système français qui repose sur un principe d'interdiction de la recherche sur l'embryon assorti de dérogations par un principe d'autorisation assortie de mesures d'encadrement minimalistes. Il s'agit d'un changement paradigmatique inédit puisque, pour la première fois dans l'histoire du droit, la protection de l'être humain deviendra une exception à la règle nouvelle de sa non-protection.

Destruction des plus faibles pour nourrir des fantasmes d'immortalité et de rajeunissement: Lévi-Strauss a montré que la mythologie avait déjà tout raconté. Dérouler le tapis rouge à la recherche sur l'embryon pour satisfaire les appétits financiers de laboratoires pharmaceutiques n'est pas digne d'être une mesure de gauche. Surtout quand on peut faire autrement grâce à une découverte éblouissante.

I.-M. L.M.\*

deviendra une exception à la règle nouvelle de sa non-protection. »

« La protection de l'être humain

LA NEF ■ N°242 NOVEMBRE 2012

<sup>\*</sup> Président de la Fondation Jérôme Lejeune. Site: www.fondationlejeune.org/ Cf. aussi la chronique de P.-O. Arduin, p. 17 (ndlr).